

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

**Hommage à Philippe Jeantet, Conseiller d'arrondissement,
décédé le 21 avril 2010**

M. LE MAIRE : La vie de nos institutions ne vaut que par la qualité des femmes et des hommes qui les font vivre. Avant de commencer cette séance du Conseil municipal, je veux rendre hommage à Philippe Jeantet qui nous a quittés trop tôt, c'était le mercredi 21 avril et cet élu du 3^e arrondissement succombait au terme d'une longue maladie. Il aurait eu 50 ans ce jeudi. Au nom de la Ville de Lyon et de l'ensemble des membres de notre assemblée, j'ai aussitôt exprimé mes condoléances à sa famille, aux trois filles de Philippe Jeantet, membre du Groupe Alternative, Ecologique, Citoyenne. Il avait été élu en mars 2008, 13^e adjoint à la mairie du 3^e arrondissement chargé de l'économie sociale et solidaire, c'était son premier mandat.

Au cours de ces deux années, Thierry Philip et son équipe ont pu compter sur cet élu combattif, passionné, pleinement investi dans ses missions et qui jusqu'à son dernier souffle, avait tenu à poursuivre son travail, se faisant apporter ses dossiers sur son lit d'hôpital. Toutes celles et tous ceux qui l'ont connu, évoquent sa personnalité en des termes identiques : un militant du vivre ensemble, à la détermination et au courage exemplaires. Dès l'annonce de la mort de son adjoint, Thierry Philip évoquait sur son blog : « ce militant d'avant-garde qui menait le combat sur des terrains où trop peu osent encore s'aventurer, ceux de l'égalité hommes-femmes, de l'écologie bien sûr, de l'économie sociale et solidaire. »

Cette disparition est une perte pour toute l'équipe du 3^e arrondissement, elle l'est aussi pour l'équipe municipale, elle l'est pour notre cité dans son ensemble, qui aujourd'hui porte le deuil de Philippe Jeantet. Je veux laisser la parole à Thierry Philip, d'abord en tant que maire du 3^e arrondissement, et ensuite à Yves Fournel, Président du Groupe GAEC, pour pouvoir nous présenter les traits de personnalité et saluer la mémoire de cet élu.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Au nom du Conseil d'arrondissement, je voudrais moi aussi rendre hommage à Philippe Jeantet, dire toute la reconnaissance de notre arrondissement pour son action militante et politique. Je voudrais aussi saluer sa famille et ses amis présents parmi nous, ainsi que les élus du 3^e qui ont tenu à être présents pour cet hommage.

De Philippe, nous retiendrons sa sympathie, son sourire, sa volonté, sa gentillesse, sa présence, son humanité, son espoir, sa simplicité, sa ténacité et aussi sa lucidité. Nous garderons tous en tête les moments passés ensemble et sa présence très forte au sein de notre équipe. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'était un militant d'avant-garde qui ne craignait pas les combats politiques, en particulier dans ce domaine de l'économie sociale et solidaire qui était sa délégation et qui était aussi quelque chose en laquelle il croyait vraiment.

Depuis deux ans, Philippe a travaillé de manière considérable pour mettre en pratique ses idées. Dans le 3^e, nous lui devons le marché du commerce équitable désormais installé place Antonin Jutard. Grâce à lui également, une allée du commerce équitable sera présente, chaque année, sur le forum des associations, enfin, dernier chantier sur lequel Philippe travaillait, et auquel vous tenez beaucoup vous aussi, la création d'une rue de l'économie sociale et solidaire rue Montebello. Nous nous attacherons à faire en sorte que cette rue soit possible pour lui rendre hommage.

Nous savons aussi l'énergie qu'il a déployée à défendre le café social, l'Olivier des Sages. Enfin, comme vous l'avez dit, il faut rendre hommage à sa détermination, à son courage, lui qui continuait à travailler depuis l'hôpital. Il venait encore à la mairie ces derniers temps, fatigué, amaigri, ayant du mal à marcher et le mot « dignité » est celui que nous avons tous en tête lorsque nous parlions de lui. C'est une très grosse perte pour notre équipe. Nous sommes tous tristes, nous avons une pensée pour sa famille et pour ses filles. Philippe Jeantet était un homme honorable, il est parti beaucoup trop vite. Merci à tous ceux de l'Opposition ou de la Majorité qui nous ont témoigné de la sympathie à cette occasion. Merci surtout à Philippe Jeantet et adieu à lui.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, permettez-moi d'abord de saluer amicalement M. et Mme Jeantet, les parents de Philippe, ses trois filles, Anaïs, Gwendoline et Chloé, ainsi que les membres de sa famille présents dans la tribune. Nous pensons d'abord à eux et nous voulons les assurer de toute notre sympathie dans cette épreuve.

Je veux leur dire qu'ils peuvent être fiers de leur fils, de leur père, frère ou oncle qui était un homme sincère, engagé dans la vie sociale, associative et politique, dans la vie de notre cité. Président du Groupe Gauche, Alternative, Ecologique et citoyenne, je l'avais sollicité en 2007, car militant des alternatifs et engagé dans la vie associative, cuisinier de profession, il représentait cette ouverture indispensable des responsables politiques locaux à la diversité sociale de notre ville. Elu en 2008 pour notre Groupe dans le 3^e arrondissement, il devint Adjoint au maire du 3^e en charge de l'économie sociale et solidaire. Thierry Philip vient d'en témoigner et je l'en remercie, Philippe fut un élu engagé et loyal, travaillant jusqu'au dernier moment, sans compter, avec la volonté farouche de promouvoir des initiatives d'habitants, de soutenir leur créativité pour répondre à la fois au défi de la création d'emplois, de l'insertion et du tissage du lien social indispensable dans nos sociétés inégalitaires, individualistes et égoïstes.

Philippe était de ceux qui reste persuadé qu'un autre monde est possible, mais aussi qu'il se prépare dès aujourd'hui dans des alternatives concrètes par un travail quotidien. A la fois discret et à l'opposé des politiques uniquement obsédés par les médias, mais aussi tenace, solide dans ses convictions et profondément humain, ouvert aux autres. Philippe était un grand humaniste. Philippe, tu vas nous manquer, nous étions très attentifs à ta parole et à ton rapport dans notre collectif. Nous étions fiers et heureux de te compter parmi nous, nous ne t'oublierons pas.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Fournel. Je vous propose d'observer une minute de silence.

(Les membres du Conseil debout, observent une minute de silence.)

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 17 mai 2010 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 7 mai 2010 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer M. Héral secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenuer, M. Tête, Mme Roure, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flacconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus Masia, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Bricet.

Absents excusés : Mme Guillaume, M. David, M. Turcas, M. Nardone, M. Arrue, M. Giordano, M. Vesco, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs : Mme Fondeur, M. Broliquier, Mme de Lavernée, Mme Chevassus Masia, Mme Condemine, Mme Chichereau-

Dinguirard, M. Rudigoz, M. Havard ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Guillaume, M. David, M. Turcas, M. Nardone, M. Arrue, M. Giordano, M. Vesco, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Claisse, Mme Deharo, Mme Frih, M. Lebuhotel, M. Philip, Mme Reynaud ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Pierron, Mme Dognin-Sauze, M. Brillard, Mme Perrin-Gilbert, Mme Pesson, Mme d'Anglejan.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2010

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 avril 2010 paru au Bulletin Municipal Officiel du 10 mai 2010. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 10 mai 2010.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : «qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation... ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

La désignation qui va suivre ne nécessite pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour la désignation qui suit :

Y-a-t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre CREEE pour la gestion de l'immeuble 44 rue du Colombier

M. LE MAIRE : Par la délibération du 20 juin 2005, vous avez approuvé l'acquisition, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 44 rue du Colombier/61-63 rue Jaboulay angle rue Domer, à Lyon 7^e, d'un volume dans lequel a été aménagée la bibliothèque Jean Macé.

L'acte d'acquisition stipule que « l'administration de l'immeuble sera assurée par une Association Syndicale Libre (ASL) constituée par l'ensemble des propriétaires dudit ensemble immobilier », conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux assemblées syndicales de propriétaires.

Selon les dispositions de l'article 9 des statuts de l'Association, l'Assemblée générale se compose des membres de l'association syndicale soit tous les propriétaires des volumes.

Pour permettre à la Ville de Lyon de participer aux assemblées générales de cette Association, je vous propose la candidature de : Jean-Pierre Flaconnèche.

Y'a-t-il d'autres candidatures ?

M. Flaconnèche est désigné.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon, Lyon Divers Droite et Lyon Démocrate-MoDem se sont abstenus.)

Désignation des secrétaires

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, pour le dépouillement des élections qui vont suivre, je vous propose de désigner les trois élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin pour assurer les fonctions de secrétaire de notre assemblée, soit :

- Najat Vallaud-Belkacem
- Karim Héral
- Fouziya Bouzerda.

Il n'y a pas d'opposition ?

(Adopté.)

Questions écrites du 3^e arrondissement relatives :

a/ à la Part-Dieu 2020

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Vous avez présenté, il y a quelques jours, le projet global Part-Dieu 2020 dont nous avons beaucoup parlé ensemble. Ce projet comporte trois parties : la Part-Dieu, deuxième centre tertiaire de France, c'est-à-dire la Part-Dieu économique, la Part-Dieu, lieu de transit avec la question de la gare, des transports en commun et des modes doux et surtout la Part-Dieu à vivre.

Le Maire du 3^e arrondissement a pour mission de prioriser cette troisième partie, la Part-Dieu pour les habitants, pourriez-vous nous dire quels sont les enjeux, les premières hypothèses et surtout votre vision du vivre ensemble à la Part-Dieu, dans le cadre de ce grand projet Part-Dieu 2020 ? Je vous remercie.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Vous avez raison de souligner, Monsieur le Maire du 3^e arrondissement, la Part-Dieu n'est pas un quartier à vivre, ce n'est pas un véritable quartier de vie, c'est une juxtaposition de fonctions et de flux. Je voudrais cependant rappeler que si on considère la Part-Dieu au prisme ou à l'aune de ses fonctions, c'est une réussite et je dirais que c'est de cette réussite que viennent éventuellement quelques problèmes pour l'avenir. C'est

une réussite, car c'est le deuxième centre d'affaires après la Défense en France. Je vais vous donner quelques chiffres : 860.000 m² de bureaux...

M. LE MAIRE : Chers Collègues, je vous sens un peu dissipés, Madame Pierron, si cela ne vous importunait pas d'interrompre votre discussion, M. Buna pourrait s'exprimer !

M. BUNA Gilles : Je disais donc que c'était le deuxième centre d'affaires après la Défense. Je vais vous donner quelques chiffres : 860.000 m² de bureaux, 2.200 entreprises, 40.000 salariés et je crois que tous ceux qui passent aujourd'hui dans les rues ou les avenues qui bordent cet espace, découvrent que le dynamisme se poursuit le long du boulevard Marius Vivier Merle, de la rue de la Villette, de l'avenue Thiers, de la rue Mouton Duvernet, de la tour Oxygène pour ne pas la citer.

C'est aussi le premier centre commercial de Province, ou disons plutôt le deuxième centre commercial après Paris : 100.000 visiteurs/jour, 17.000 m² d'extension inaugurés il y a une dizaine de jours, ce qui fait tout de même 126.000 m² de centre commercial et 250 boutiques environ. C'est le plus grand pôle multimodal de la région. On a tout : les transports en commun, le métro, le bus, les vélov's, etc... mais aussi très prochainement la mise en service de la liaison entre Satolas et la Part-Dieu, l'arrivée du T4, de C1 et de C2. C'est là que je disais que la Part-Dieu peut être victime de son succès : aujourd'hui c'est une gare saturée, elle n'a pas été conçue au début, elle est arrivée en 1983 après le premier plan de métropole d'équilibre et donc elle n'a jamais trouvé exactement sa dimension.

Aujourd'hui, je crois que c'est plus de 100 000 voyageurs / jour alors qu'elle était prévue pour 35 000 voyageurs / jour, vous voyez l'écart aux heures de pointe. Et ça va non pas s'aggraver mais se renforcer puisqu'il y a un doublement du nombre de voyageurs TER qui est attendu pour 2025 et je crois qu'il y aura une multiplication par deux du nombre également de personnes qui arriveront en transports en commun.

Et puis, on ne va pas oublier le développement de la gare TGV. C'est quand même là aussi la plus grande gare d'échange d'Europe, dit-on. C'est l'arrivée des nouveaux TGV, de la ligne LD/LGV qui va conforter son rôle au niveau européen et métropolitain mais qui évidemment, nous pose des problèmes.

Vous l'avez compris, une des premières tâches du projet Lyon 2020, c'est de réactualiser ses fonctions, de les moderniser, de permettre leur extension pour, comme je le disais, qu'elles ne soient pas victimes de leur succès. C'est le cas me semble-t-il au niveau de la gare avec un travail engagé avec la SNCF et avec RFF. Trois étapes prévues aujourd'hui mais qui se mettent en œuvre immédiatement : 25 M€ investis pour fluidifier les flux dans le hall de la gare, et puis, la volonté d'ouvrir la gare sur la place Béraudier d'un côté et la place Francfort pour permettre que les flux ne soient plus ce qu'ils sont aujourd'hui, c'est-à-dire un peu erratiques. C'est également l'idée esquissée aujourd'hui d'ouvrir la gare aussi bien au Nord vers le cours

Lafayette, qu'au Sud éventuellement vers Pompidou. Il y a aussi beaucoup de choses à faire vers le Centre Commercial, il est très refermé sur lui-même mais il y a déjà un lifting de prévu pour 2011 par la direction du Centre et il y a une volonté –en témoignent d'ailleurs les déclarations au moment de l'inauguration- de faire vivre ce Centre, de l'ouvrir sur la Part-Dieu.

C'est le cas également du pôle tertiaire pour d'autres raisons. Il y a toute une réglementation : accessibilité handicapés pour les ERP, Il y a la question des économies d'énergies, la question du Grenelle de l'Environnement ou de ce qui en reste. Néanmoins, c'est une série de contraintes qui risquent de rendre obsolètes un certain nombre d'immeubles à la Part-Dieu. D'où la nécessité, là aussi, dans les années qui viennent, de démolir un certain nombre d'immeubles et bien évidemment de les reconstruire mais dans une certaine diversité : certains seront de grande hauteur, d'autres correspondront mieux aux capacités du marché tel qu'il existe aujourd'hui au niveau du tertiaire dans l'agglomération lyonnaise. Et puis, il y a des bâtiments qui, là encore, seront requalifiés.

Donc il s'agit bien de réinventer la Part-Dieu. Si dans la tête de certains trainait l'idée qu'il y a aura table rase et qu'on peut faire redescendre au sol un urbanisme modal, je crois qu'il vaut mieux l'oublier. L'idée c'est effectivement d'assumer l'urbanisme passé et une certaine urbanité même si ce n'est pas celle que nous souhaiterions disons aujourd'hui, d'assumer la singularité de la Part-Dieu dans un scénario plutôt de valorisation que de rupture. Une fois qu'on a dit ça, il y a des mots qui reviendront : le mot « intensifier » parce qu'il y a de la place à la Part-Dieu ; il n'y a pas beaucoup d'espace à la Part-Dieu mais il y a de la place pour construire (à vue de nez, environ 400 000 m² mais ce sera peut-être un peu plus, peut-être un peu moins). Il faut « décroisonner » puisque la gare, le Centre commercial, la bibliothèque, l'Auditorium se tournent le dos. Il faut « étirer » la gare, il faut « desserrer » la gare et d'une manière générale, l'espace de la Part-Dieu et en tout cas, son petit périmètre.

Bref, tout cela va se décliner, forcément, dans une forte coopération entre acteurs publics et acteurs privés.

Pour revenir à votre question sur le mieux vivre, c'est vrai, je le disais, ce site fonctionnel n'est pas une réussite pour les habitants du 3e arrondissement. Il n'y a pas aujourd'hui de place dans l'imaginaire des Lyonnais pour la Part-Dieu. La Part-Dieu ne sera jamais un quartier quadrillé avec des îlots. C'est une autre projection qu'il faut faire. Il y a bien des bâtiments emblématiques (la piscine, l'Auditorium, la bibliothèque -une des plus grandes d'Europe-, la Halle BOCUSE) mais tout cela ne fait pas que la Part-Dieu est chère aux Lyonnais ou aux habitants qui s'y trouvent. Il n'y en n'a pas beaucoup non plus : 3 800 me semble-t-il dans le plus petit des périmètres.

Donc c'est vrai qu'il est important, comme vous le souligniez, qu'il y ait une nouvelle position de la Part-Dieu pour que ça devienne un lieu de vie de jour comme de nuit (la nuit, c'est désert), pour que ça devienne un lieu de vie la semaine mais aussi le week-end (là, c'est le dimanche où c'est désert). Même si

nous n'en sommes qu'aux esquisses du projet, je crois qu'on peut définir quelques orientations pour un mieux vivre pour les habitants, pour les salariés et pour les voyageurs.

Il y a une notion qui a émergé des travaux qui ont eu lieu avec Djamel Klouche et son équipe AUC, une équipe qui a été choisie parmi 15 candidats. En gros, c'est une assistance à maîtrise d'ouvrage pour nous aider à réfléchir au devenir de la Part-Dieu et c'est une notion de « sol facile ». C'est vrai que s'il y a quelque chose de difficile à la Part-Dieu, c'est de s'orienter, même pour nous. S'il y a quelque chose de difficile à la Part-Dieu, c'est de se repérer quand on arrive dans la gare et ne pas se tromper de sortie pour aller dans le lieu de Lyon où l'on souhaite se rendre. Donc l'idée du « sol facile » c'est en gros, de réaménager en tenant compte de cet urbanisme global, les cheminements, de relier, de rendre accessible, de permettre des lieux d'échange, de rencontre en priorisant les déplacements doux. Quelques idées sont déjà sorties : « sol facile » pour Klouche par exemple, c'est la création de parcours piétons plus aisés de la place de Francfort aux Halles Bocuse, en passant par la gare mais aussi la bibliothèque. Il faudrait ouvrir, permettre des interfaces en passant par le Centre commercial qui serait donc aussi ce qu'il est mais à des heures qui ne seraient peut-être plus les mêmes, en espace public. Et puis, il avait l'idée de relier, par exemple, les Brotteaux à Mouton-Duvernet ou bien les Brotteaux au Parc de la Tête d'Or. Et c'est vrai que quand on a regardé, il n'y a rien de plus inconfortable que d'être sur des trottoirs étroits, de ne pas avoir d'animation le long des rez-de-chaussée. Y compris, quand on parle de « sol facile », en y incluant des ascenseurs, des escaliers mécaniques parce que je le dis, on n'effacera pas le passé.

C'est aussi l'idée de créer des liens entre les différents espaces culturels et sportifs (bibliothèque, auditorium, piscine, skate...) avec une signalétique ou avec un sol renseigné grâce à de nouvelles technologies qui permettent, là encore, de se repérer dans ce qui est aujourd'hui encore, un peu un dédale, ce que certains ont appelé « la diagonale créative » mais cela, on pourra également y revenir.

C'est aussi, évidemment, renforcer la présence des habitants, donc renforcer le nombre d'habitations. Je l'ai dit tout à l'heure, il y en a peu. C'est nécessaire si l'on veut que le quartier soit plus vivant, qu'il soit plus mixte et moins fonctionnel. Alors, de nombreuses idées ont été avancées, je vais en donner quelques unes puis j'en aurais presque terminé.

Pour améliorer la qualité de vie de cet espace :

- des services nouveaux pour les salariés, pour les voyageurs et pourquoi pas, pour les habitants ;
- l'utilisation de nouvelles technologies et notamment le numérique ;
- la présence de l'eau (pour être dans un autre registre) ou bien, la végétalisation pour rompre avec l'aspect minéral et la dureté de ce sol ;

- le développement de la vie culturelle. Il y a déjà des esquisses, des événements mais l'idée c'est d'amplifier le mouvement et de le faire dans différents domaines et pas seulement sur le plan événementiel ;

- de le mettre en valeur par la lumière ;

- de créer, par exemple, de minis espaces sportifs ou des jeux sur les dalles et il y a de la place, là aussi, et un des exemples pour illustrer cette volonté d'animation c'était la proposition qui a été retenue avec enthousiasme, je ne sais pas si on la réalisera, dans quel délai elle sera réalisée, mais c'était de transformer le parking du centre commercial qui est sous-utilisé, qui fait l'équivalent de la place Bellecour, de le transformer en un lieu public ouvert évidemment à tous les habitants, ou tous ceux qui vont y travailler ou éventuellement y feront une pause.

Je dirai que tout ça devrait donner une meilleure qualité de vie à chacun, offrir de nouveaux services, développer l'offre de logements pour tous, créer de nouveaux emplois et puis faire de la Part-Dieu un espace singulier et attractif au cœur de la métropole.

Un mot sur le plan du dispositif fonctionnel pour rappeler donc, je l'ai dit, qu'il y avait une équipe d'assistance et maîtrise d'ouvrage A.U.C. qui devrait, je crois qu'elle a été engagée de manière contractuelle à mi-décembre. Depuis ils ont beaucoup travaillé, nous aussi, le Président en particulier et l'équipe devrait nous remettre un schéma de référence, ce qui est indispensable pour qu'on ait une vision globale, une vision partagée mais en même temps qu'on ne soit pas neutralisé, qu'on n'attende pas dix ans pour pouvoir poursuivre l'action.

Si on a un schéma, on peut répondre aux demandes d'implantation, qu'elles soient habitation, tour, tertiaire. Si on n'en n'a pas, on continuera à le faire de la manière dont on l'a fait depuis une vingtaine d'années au gré des opportunités, ce qui n'est pas vraiment une vision stratégique de la planification. Et puis il y a une mission qui a été créée à la Communauté Urbaine avec Bernard Badon qui la dirige et qui est chargé de coordonner, d'impulser et de réunir pour ce travail.

Vous voyez Monsieur le Maire, je crois qu'on va avoir ensemble la chance de partager notre temps et de participer à un des projets les plus ambitieux de l'agglomération, un de plus, mais celui-là n'est pas le moins exaltant. J'espère qu'on arrivera à ré-enchanter la Part-Dieu, on a dit qu'on allait la recréer, la redessiner et si on la ré-enchantait ce serait beaucoup mieux. Pourquoi ? Parce que la Ville, c'est effectivement le lieu des flux, c'est le lieu de la création de la richesse économique mais pas seulement, c'est aussi celui de la rencontre, c'est aussi celui de la pause, de la beauté et du plaisir. Et bien, allons-y ensemble, allons à la Part-Dieu.

M. LE MAIRE : Très bien, Monsieur Buna, je crois que le véritable problème c'est cela : aujourd'hui on va à la Part-Dieu parce qu'on a quelque chose à y faire, on y va pour se déplacer, pour travailler, on va au centre commercial, mais on n'y va pas pour être dans le quartier de la Part-Dieu. Donc,

ce qu'on va faire depuis les Brotteaux jusqu'à la Manufacture des Tabacs, depuis les quais jusqu'à la place de Francfort et derrière Villeurbanne, c'est d'avoir envie d'aller dans ce quartier et de ne pas donner l'impression que ce quartier serait une espèce d'îlot totalement fermé.

Aujourd'hui, par exemple, quand on sort de la gare du côté Lyon si je puis dire, côté Rhône, on ne sait pas où on va. La rue Bouchut qui va jusqu'au quai du Rhône est à 300 mètres, mais comme elle est séparée par les terrains de France 3, aujourd'hui on ne sait pas où on va quand on sort de la gare. Le principe, c'est resituer ce quartier dans la Ville de Lyon, faire en sorte qu'en prenant appui sur les équipements sportifs importants, culturels, qu'il y a dans ce quartier en remettant de l'habitat, en accentuant le côté tertiaire, on veut passer de 900.000 m² à 1.600.000 m², ce n'est quand même pas mal, on puisse effectivement en faire un des quartiers majeurs de l'agglomération, c'est ce que nous allons essayer de faire ensemble.

b/ au Foyer de Montchat

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, la rénovation du foyer de Montchat regroupant la MJC et les associations est un des plus importants projets financiers du PPI de la Ville de Lyon et nous nous en réjouissons.

Nous souhaiterions obtenir une réponse aux questions suivantes :

- quel est le planning de cette opération, à savoir le début et la fin des travaux ?

Deuxièmement, ce futur équipement va regrouper des activités associatives d'une très grande diversité et mettre en synergie un nombre important d'acteurs très différents :

- comment et quand avez-vous prévu de travailler à la définition et à la mise en œuvre d'un mode de gestion et de pilotage forcément complexe pour ce futur pôle associatif ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Vallaud-Belkacem, je crois que c'est un projet qui vous tient à cœur !

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : Monsieur le Maire, puisque j'ai la parole et en ma qualité d'élue du 3^e arrondissement, permettez-moi d'abord de commencer par me joindre à Thierry Philip et à Yves Fournel pour déplorer à mon tour le vide immense que laisse dans notre équipe du 3^e arrondissement notre Collègue Philippe Jeantet, et adresser à nouveau mes condoléances à tous ceux qui l'ont aimé, et je sais qu'ils sont nombreux. Je vous remercie.

Pour répondre à votre question, Monsieur Maleski, et avant d'en venir à l'actualité du travail actuellement mené avec les associations qui bénéficieront demain de cet équipement pour développer la vie associative de l'arrondissement, pour créer de l'animation, pour renforcer les liens entre les habitants, je vais d'abord rappeler quelques-unes des étapes de ce projet qui est effectivement extrêmement ambitieux.

Il y a tout juste trois ans, nous approuvons ici même l'acquisition par la Ville du bâtiment et des terrains du foyer Montchat au 53 de la rue Charles Richard pour un montant de 1.875.000 euros. Afin de mieux répondre aux besoins en locaux des associations du quartier Montchat, ainsi qu'au déficit en équipements socioéducatifs du 3^e arrondissement, la Ville de Lyon a alors souhaité regrouper dans une même opération la restructuration du foyer Montchat et la relocalisation de la MJC Montchat qui se trouvent actuellement dans des locaux extrêmement exigus et mal adaptés rue Bonnand.

Ce nouvel équipement associatif conservera les trois entités distinctes suivantes : d'une part la maison de quartier pour les locaux associatifs actuellement logés au deuxième étage du foyer Montchat, d'autre part la MJC et toutes ses activités, et enfin la salle de spectacle municipale située au rez-de-chaussée dont nous savons à quel point elle est sollicitée. Tout ceci sera complété par des locaux mis en commun entre tous les acteurs afin de susciter de la rencontre, des projets en commun, de la synergie et développer l'animation locale.

Dans le projet actuellement en cours, la maison de quartier disposera de bureaux mutualisables et d'une bibliothèque associative. La MJC, elle, bénéficiera de salles d'expression physique, d'un espace numérique et d'un secteur jeunes, ainsi que d'une ludothèque. Elle accueillera également les loisirs périscolaires. Enfin, la salle de spectacle municipale, elle, sera réhabilitée, requalifiée, afin de mieux y accueillir l'ensemble des réunions et événements qui s'y tiennent avec succès depuis des années maintenant, des décennies même. C'est véritablement le cœur battant de Montchat, je crois, qui bénéficiera ainsi d'un coup de jeune.

Les locaux communs, je le disais, seront partagés : une salle polyvalente de 200 m², des salles de tailles diverses seront destinées à la musique, à l'expression plastique, aux formations en langues, aux réunions d'associations. Un logement sera mis à la disposition d'un gardien, comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui. La surface utile sera de l'ordre de 2.200 m², correspondant à 700 m² pour la réhabilitation et à 1.500 m² pour la construction neuve. L'entrée de l'équipement sera maintenue à l'entrée actuelle du foyer sur le terrain dont la Ville est propriétaire.

J'ajoute que ce projet fait naturellement l'objet d'une démarche de qualité environnementale bâtie permettant de répondre aux attentes prioritaires de la Ville en terme de gestion de l'énergie, de maintenance et de pérennité du bâtiment, ainsi que d'insertion dans le site. L'opération est aujourd'hui estimée à 8 millions d'euros, un montant qui sera confirmé à l'issue des études d'avant-projet définitif.

En parallèle avec ces études, il est nécessaire de procéder à des travaux préparatoires tels que la démolition des bâtiments préfabriqués existants pour dégager les nombreux murs mitoyens et éventuellement, de procéder à certains travaux de reprise.

Aujourd'hui, deux consultations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été lancées afin d'une part, d'élaborer un programme d'architecture et d'ingénierie et d'autre part, de réaliser des études sur la structure du bâtiment et des travaux préparatoires pour la démolition des préfabriqués, et un diagnostic des murs mitoyens. La maîtrise d'œuvre sera donc attribuée par concours conformément au Code des marchés publics ; le jury composé de 5 titulaires et 5 suppléants a été, je vous le rappelle, désigné selon les modalités habituelles lors de notre séance du Conseil municipal de janvier dernier.

Le jury de concours de maîtrise d'œuvre dont je fais partie se réunira pour la première fois le 25 mai prochain, il désignera quatre équipes qui seront alors admises à présenter une proposition de niveau avant-projet sommaire. Les travaux se dérouleront ensuite normalement entre novembre 2011 et mars 2013. Vous voyez donc que le planning prévisionnel est aujourd'hui tenu, ce qui nous laisse un peu de temps encore pour concevoir et pour définir l'ensemble des modalités de gestion de cet équipement, puisque nous sommes forcément dans une configuration originale.

Mon objectif que je sais pleinement partagé par les élus du 3^{ème} arrondissement, est que ce projet constitue pour l'ensemble des acteurs du quartier l'occasion de redynamiser en profondeur la vie associative et la vie sociale de ce territoire. Ce doit être l'occasion je crois aussi, de faire venir à Montchat de nouveaux acteurs et de promouvoir de nouvelles initiatives.

Nos partenaires historiques que sont la MJC Montchat, le Comité d'Intérêt Local et les associations, actuellement bénéficiaires des principaux créneaux horaires ont été étroitement associés à chacune des étapes de ce projet, accompagnés par les élus de l'arrondissement et je vous en remercie.

Chacun d'entre eux se prépare activement à la redéfinition de son projet associatif pour cette échéance, et nous avons d'ores et déjà créé de nombreuses occasions de rencontres ou d'échanges entre les associations, les élus et les services de la Direction du Développement Territorial, pour mettre en place cette dynamique collective qui fera naître un projet commun pour le quartier et les habitants.

C'est évidemment la part la plus difficile, mais aussi la plus enthousiasmante de ce projet. C'est un peu une façon de vous dire que nous travaillons activement à l'élaboration d'un futur projet de gestion et nous en sommes aujourd'hui au stade de l'état des lieux des besoins, des demandes et des idées de chacun.

Les discussions avec la MJC Montchat, en particulier, sont permanentes, dans le cadre de notre dialogue de gestion sur les conventions

pluriannuelles d'objectifs et de moyens, et nous allons rencontrer ensemble, dans quelques semaines, l'ensemble des acteurs représentés par le CIL Monchat, pour leur adresser un questionnaire complet sur leurs activités et leurs besoins.

Nous pourrons alors, dès la rentrée prochaine, formaliser un comité de pilotage mixte, dans lequel les élus de l'arrondissement auront naturellement toute leur place et qui sera chargé de dégager un projet cohérent, de nature à satisfaire l'intérêt général, plutôt que l'addition des demandes des uns et des autres.

Nous aurons enfin devant nous une année pleine avant le début des travaux, pour rédiger un cahier des charges complet et fixer les règles du jeu pour la gestion de l'ensemble. Et nous aurons jusqu'au printemps 2013, pour procéder aux arbitrages définitifs.

Ma priorité, pour conclure, c'est que nous laissions une large part à l'initiative et à la gestion par les associations elles-mêmes : je crois vraiment que c'est cela qui crée de l'envie, de la créativité, du bénévolat et du dynamisme.

Et je souhaite que nous parvenions ensemble à créer ce projet, à la hauteur de l'investissement matériel, et que nous allions, en tout cas, très au delà d'une simple amélioration de l'existant, pour inventer du neuf, de l'original, que les habitants s'approprient vraiment. Merci.

c/ au groupe scolaire Meynis

Mme BRUGNERA Anne : Monsieur le Maire, nous allons voter tout à l'heure une délibération portant sur l'extension du groupe scolaire Meynis et sur la reconstruction de la Maison de l'Enfance Est du 3e arrondissement, qui sont situés rue Paul Bert.

Pouvez-vous, je vous prie, nous apporter des précisions sur le calendrier, sur lequel nous avons déjà gagné un peu de temps, ainsi que sur le contenu global du projet ? Je vous en remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous savez que nous avons prévu de construire un équipement comportant l'extension du Groupe scolaire Meynis, ainsi que la Maison de l'Enfance du 3^e arrondissement.

Cet équipement sera constitué :

- au rez-de-chaussée, d'un ensemble de restauration scolaire sur 550 m² avec office, laverie, salles à manger des élèves de maternelle et d'élémentaire séparées, de self en élémentaire, ainsi que tous les locaux techniques nécessaires (vestiaires, économat, réserves, tri sélectif, etc...) ;

- au premier étage, de 420 m², dédiés à la Maison de l'Enfance et d'un espace mutualisé de 130 m² entre l'école Meynis et la Maison de l'Enfance ;

- au deuxième étage, d'un gymnase type scolaire de 300 m², avec ses locaux annexes (rangement, vestiaires et sanitaires).

Ainsi, avec la construction de ce nouvel équipement, la Maison de l'Enfance disposera de locaux neufs et l'école, de l'espace nécessaire pour résoudre les problèmes de restauration scolaire, particulièrement aigus, nous l'avons constaté ensemble, mes chers Collègues, cette année.

Les crédits nécessaires aux études et à ces premiers travaux sont estimés à 1 M€ TTC, puisque nous devons commencer par, effectivement, un certain nombre d'études de pollution.

L'opération globale est aujourd'hui estimée à 5.500.000 € TDC. Ce montant devra être confirmé, évidemment, au fur et à mesure de l'avancée des études, jusqu'au projet définitif.

Pour réaliser cet équipement, il convient d'une part, et nous le faisons immédiatement, de lancer des études de conception et d'autre part, une consultation pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en vue d'effectuer tous les travaux préparatoires, y compris la démolition des anciens locaux de la Société Necorec et la dépollution des sols, société dont nous avons acquis la parcelle en 2008.

Lors de la séance de ce jour, le Conseil municipal va désigner en son sein le jury de concours de maîtrise d'œuvre. A l'issue de cet appel à candidatures, quatre candidats seront désignés et admis à présenter une offre de niveau avant-projet sommaire (APS).

L'indemnisation réglementaire versée à chaque concurrent, vous le savez, puisque c'est dans la délibération, sera de 37.000 € HT maximum.

Les travaux devraient se dérouler, une fois que l'architecte désigné aura rendu sa copie, de juin 2012 à l'été 2013, pour une livraison pour la rentrée scolaire 2013, conformément au calendrier qui avait été annoncé.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions.